

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Crabtree tenue le 8 juillet 2024 à 19h, à la salle du conseil, lieu ordinaire des séances, située au 111, 4e Avenue. Y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Étienne Dupuis
Isabel Desrochers
Véronique Payette
Pascale Dupaul
Claude Laporte

Est absente :
Sylvie Frigon

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et greffier de la Ville de Crabtree.

2024-0807-194

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2024-0807-195

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2024.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin 2024 et de la séance extraordinaire du 19 juin 2024 soient adoptés.

ADOPTÉ

2024-0807-196

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes :

| | | |
|---------|---------------|----------------|
| Lot 1 | 3 852,72 \$ | 4 juillet 2024 |
| Lot 2 | 337 782,78 \$ | 4 juillet 2024 |
| Lot 2.1 | 6 486,68 \$ | 4 juillet 2024 |

Pour lesquelles les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, et payés comme autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que, les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois :

| | | |
|-------|---------------|----------------|
| Lot 3 | 75 992,03 \$ | 4 juillet 2024 |
| Lot 4 | 342 082,48 \$ | 4 juillet 2024 |

soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2024-0807-197

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 juin 2024.

ADOPTÉ

2024-0807-198

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES ET ÉCRITES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le président d'assemblée permet une période de questions à la personne présente dans la salle. N'ayant reçu aucune question écrite, le président d'assemblée met fin à la période de questions.

2024-0807-199

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER POUR 2024

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière de 100 \$ à la Fondation québécoise du cancer dans le cadre de la campagne de financement régionale pour 2024.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-190-00-971-00 ;

D'autoriser la dépense et le paiement.

ADOPTÉ

2024-0807-200

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA MANNE QUOTIDIENNE - 2024

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière de 500 \$ pour l'année 2024 à La Manne Quotidienne, qui a aidé à nourrir 16 familles de Crabtree en 2023.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-190-00-971-00 ;

D'autoriser la dépense et le paiement.

ADOPTÉ

2024-0807-201

ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu d'adhérer, à Québec municipal du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025, pour une somme de 580 \$ avant taxes.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-130-00-494-00 ;

D'autoriser la dépense et le paiement

ADOPTÉ

2024-0807-202

DÉMISSION DE JUSTINE ROULEAU DESJARDINS DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION DU CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE Justine Rouleau Desjardins a transmis un courriel le 3 juin 2024 informant de sa volonté de démissionner ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers d'accepter la démission de Justine Rouleau Desjardins, en date du 3 juin 2024.

ADOPTÉ

2024-0807-203

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément à l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général et greffier dépose la liste des personnes engagées par le directeur général pour le mois de juin 2024.

2024-0807-204

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-309 DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR FINANCER LES TRAVAUX RELIÉS AUX COURS D'EAU ET FOSSÉS

Claude Laporte donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 2017-309 décrétant la création d'une réserve financière pour financer les travaux reliés aux cours d'eau et fossés, afin d'augmenter la limite de la réserve de 100 000 \$ à 150 000 \$.

2024-0807-205

PROJET DE RÈGLEMENT 2024-433 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-309 DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR FINANCER LES TRAVAUX RELIÉS AUX COURS D'EAU ET FOSSÉS

Le conseiller Claude Laporte a déposé aux membres du conseil municipal le *projet de règlement 2024-433* modifiant le règlement 2017-309 décrétant la création d'une réserve financière pour financer les travaux reliés aux cours d'eau et fossés afin d'augmenter la limite de la réserve de 100 000 \$ à 150 000 \$.

ADOPTÉ

2024-0807-206

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-291 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE DÉPENSER À CERTAINS FONCTIONNAIRES DE LA VILLE DE CRABTREE

Claude Laporte donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 2016-291 concernant la délégation de pouvoir de dépenser à certains fonctionnaires de la ville de Crabtree afin de modifier l'intitulé des postes.

2024-0807-207

PROJET DE RÈGLEMENT 2024-432 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-291 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE DÉPENSER À CERTAINS FONCTIONNAIRES DE LA VILLE DE CRABTREE

Le conseiller Claude Laporte a déposé aux membres du conseil municipal le *projet de règlement 2024-432* modifiant le règlement 2016-291 concernant la délégation de pouvoir de dépenser à certains fonctionnaires de la ville de Crabtree afin de modifier l'intitulé des postes

ADOPTÉ

2024-0807-208

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2024

ATTENDU les dispositions de l'article 3 du règlement 2007-136 de contrôle et suivi budgétaire ;

ATTENDU le dépôt d'un tableau détaillant les transferts budgétaires requis pour respecter les dispositions du règlement 2007-136 ;

ATTENDU QU'une mise à niveau du budget 2024 est nécessaire pour combler certains déficits dans plusieurs postes, causés par des dépenses imprévues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser les transferts budgétaires détaillés au tableau ci-dessous et de mandater la trésorière et greffière adjointe à en faire l'inscription aux livres de la Municipalité.

| | | | Transfert | Budget courant | Budget révisé |
|----------------|------------------|--|------------------|----------------|---------------|
| DE | 02-130-00-413-00 | Comptabilité & vérification | 8 310 \$ | 33 000 \$ | 24 690 \$ |
| | 02-190-00-522-00 | Entretien bâtiment & terrain | 900 \$ | 12 500 \$ | 11 600 \$ |
| | 02-220-00-522-00 | Entretien bâtiment & terrain | 450 \$ | 4 650 \$ | 4 200 \$ |
| | 02-320-00-640-00 | Pièces & accessoires | 1 500 \$ | 12 000 \$ | 10 500 \$ |
| | 02-330-00-443-00 | Contrat enlèvement neige | 10 000 \$ | 213 800 \$ | 203 800 \$ |
| | 02-330-00-443-02 | Déneigement – autres | 4 000 \$ | 5 025 \$ | 1 025 \$ |
| | 02-412-00-526-00 | Ent. Machinerie, équipement, outillage | 1 050 \$ | 56 925 \$ | 55 875 \$ |
| | 02-470-00-690-00 | Plantation végétaux | 12 000 \$ | 54 200 \$ | 42 200 \$ |
| | 02-701-20-522-00 | Entretien bâtiment & terrain | 2 250 \$ | 9 650 \$ | 7 400 \$ |
| | 02-701-30-522-00 | Entretien bâtiment & terrain | 8 500 \$ | 34 205 \$ | 25 705 \$ |
| | 02-701-50-522-00 | Entretien bâtiment & terrain | 550 \$ | 18 300 \$ | 17 750 \$ |
| | 02-701-50-522-09 | Entretien parc à chiens | 300 \$ | 2 400 \$ | 2 100 \$ |
| | 02-702-50-522-00 | Entretien bâtiment & terrain | 3 800 \$ | 8 800 \$ | 5 000 \$ |
| Total : | | | 53 610 \$ | | |

| | | | | | |
|----------------|------------------|----------------------------------|------------------|-----------|-----------|
| VERS | 02-120-00-412-00 | Cour municipale | 4 920 \$ | 2 500 \$ | 7 420 \$ |
| | 02-190-00-417-00 | Évaluation municipale | 1 340 \$ | 10 530 \$ | 11 870 \$ |
| | 02-190-00-650-00 | Vêtement travail | 1 500 \$ | 3 900 \$ | 5 400 \$ |
| | 02-320-00-521-44 | Lignes de rues | 20 500 \$ | 22 000 \$ | 42 500 \$ |
| | 02-330-00-411-00 | Services scientifiques & génie | 5 500 \$ | 0 \$ | 5 500 \$ |
| | 02-330-00-443-10 | Déneigement – infras municipales | 11 550 \$ | 0 \$ | 11 550 \$ |
| | 02-412-00-414-00 | Informatique | 1 050 \$ | 6 020 \$ | 7 070 \$ |
| | 02-470-00-494-01 | Comite vert | 2 050 \$ | 1 100 \$ | 3 150 \$ |
| | 02-701-30-525-00 | Entretien machinerie & véhicules | 5 200 \$ | 39 200 \$ | 44 400 \$ |
| Total : | | | 53 610 \$ | | |

ADOPTÉ

2024-0807-209

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2023-0304-128 – DÉLÉGATION DU POUVOIR D'ENGAGER AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE depuis le 18 novembre 2023, Crabtree a obtenu le statut de « Ville » ;

ATTENDU QUE la ville de Crabtree est dorénavant régie par *la loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU QUE la résolution 2023-0304-128 fait mention de l'article 165.1 du Code Municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

DE modifier la résolution 2023-0304-128 pour remplacer l'article 165.1 du Code Municipal du Québec par l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉ

2024-0807-210

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU PARTAGE CLUB POUR 2024-2026

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'offre de *Partage Club*, une plateforme permettant à 100 citoyens de se partager des biens

QUE la part de la Ville soit de :

- 3 000 \$ avant taxes pour 2024/2025
- 1 500 \$ avant taxes pour 2025/2026

Soit un total de 4 500 \$ avant taxes pour deux (2) ans.

QUE cette contribution permette à 100 citoyens de s'abonner sans frais via la contribution financière de la ville.

ADOPTÉ

2024-0807-211

AUTORISATION DE BRANCHEMENT TEMPORAIRE À L'AQUEDUC ET DE FACTURATION EXCEPTIONNELLE DU 201, CHEMIN BEAUSÉJOUR

ATTENDU QUE des travaux doivent être réalisés au 201 chemin Beauséjour pour que le puits soit fonctionnel dans les meilleurs délais ;

ATTENDU QUE de grandes quantités d'eau sont requises pour réparer le puits ;

ATTENDU QU'un raccordement temporaire avait déjà été installé pour une autre résidence au 209 chemin Beauséjour pour le même genre de problème ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser exceptionnellement le branchement temporaire du 201, chemin Beauséjour au réseau d'aqueduc ;

D'autoriser la trésorière et greffière adjointe à facturer exceptionnellement l'eau pour un montant de 233 \$ comme précisé dans le règlement 2023-419 article 11 paragraphe a et pour un maximum de 150 mètres cubes, au 201, chemin Beauséjour en 2024 ;

QUE la Ville de Crabtree ne pourra pas renouveler cette permission en 2025.

ADOPTÉ

2024-0807-212

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS – APPEL D'OFFRES CHI-20252027 – ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX.

ATTENDU QUE la Ville de Crabtree a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de huit (8) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium; Chlore gazeux; Hydroxyde de sodium en contenant; PASS-10; PAX-XL6; PAX-XL8; Chaux calcique hydratée; Charbon activé en poudre ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Crabtree désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du Chlore gazeux et du Charbon activé en poudre dont les quantités sont décrites au formulaire d'inscription et selon les termes prévus au document d'appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE la Ville de Crabtree confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20252027 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de Chlore gazeux et de Charbon activé en poudre pour les quantités estimées décrites au formulaire d'inscription selon les durées contenues dans l'appel d'offres dans la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027;

QUE la Ville de Crabtree confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés selon les durées contenues dans l'appel d'offres dans la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Crabtree s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement à la date fixée en remplissant le formulaire d'inscription disponible en ligne sur le portail de l'UMQ ;

QUE la Ville de Crabtree confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable ;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Crabtree s'engage à respecter les termes du contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

QUE la Ville de Crabtree reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants au regroupement d'achats. Ledit taux est fixé à 1,6% pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5% pour celles non-membres de l'UMQ ;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

ADOPTÉ

2024-0807-213

SOUSSIONS POUR LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES RUES ET DES TROTTOIRS DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA SAISON 2024-2025

Le Conseil prend connaissance du rapport d'ouverture des soumissions relatives au contrat de déneigement des rues et des trottoirs de la ville pour la saison 2024/2025 produit par la firme d'ingénieurs Services EXP.

ATTENDU QUE le conseil avait demandé des offres d'une durée annuelle avec une option de renouvellement annuel pour 4 années ;

| Nom des soumissionnaires | PRIX (avant taxes) 1 an | PRIX (taxes incluses) 1 an |
|--------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|
| Entreprises Faust et Fils inc. | 635 121,04 \$ | 660 029,73 \$ |

ATTENDU QUE le soumissionnaire n'a pas fourni de garantie de soumission, ce qui est considéré comme une irrégularité majeure entraînant automatiquement le rejet de la soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers de ne pas retenir la soumission de *Entreprises Faust et Fils inc.*

ADOPTÉ

2024-0807-214

DEMANDE À LA VILLE DE JOLIETTE POUR UNE ENTENTE DE SERVICE OU DE COOPÉRATION POUR LA DESSERTÉ EN DÉNEIGEMENT DES RUES ET TROTTOIRS

ATTENDU QUE la ville de Crabtree, n'a reçu aucune soumission conforme pour le déneigement des rues et des trottoirs;

ATTENDU QUE le MAMH incite les villes à trouver des solutions à certains problèmes en privilégiant des ententes inter municipales ;

ATTENDU QUE le volet 4 du Fonds Régions et Ruralité (FRR) traitant des ententes de coopération inter municipale a été dépensé dans son intégralité et n'est plus disponible;

ATTENDU QUE le volet 2 du FRR géré par la MRC de Joliette pourrait être digne d'intérêt (expertise professionnelle et partages de services);

ATTENDU QUE le conseil veut trouver une solution rapidement pour le déneigement des rues et des trottoirs sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers de demander l'accord au conseil municipal de la Ville de Joliette pour élaborer un projet d'entente de service ou de coopération municipale afin que le territoire de la ville de Crabtree soit déneigé à l'hiver 2024.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à la ville de Joliette et la MRC de Joliette.

ADOPTÉ

2024-0807-215

DÉSISTEMENT DE LA VILLE DE CRABTREE ENVERS LE MTQ POUR LE DÉNEIGEMENT DE RUES (DOSSIER 8806-23-4902)

ATTENDU QUE la ville de Crabtree, n'a reçu aucune soumission conforme pour le déneigement des rues et des trottoirs;

ATTENDU QUE la ville est tenue par contrat (numéro : 851014782) de procéder au déneigement des voies appartenant au MTQ pour une longueur de 6,771 km ;

ATTENDU QUE la ville de Crabtree n'est pas en mesure d'assurer le contrat de déneigement des voies appartenant au MTQ par manque de ressources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers de demander au Ministère des transports de résilier le contrat 851014782 (numéro de dossier : 8806-23-4902).

ADOPTÉ

2024-0807-216

**DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE
POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - APPUI**

ATTENDU QU'en vertu de la loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent déboursier 50% des coûts pour le service de la Sûreté du Québec selon le règlement prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

ATTENDU QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la Sûreté du Québec (SQ);

ATTENDU QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

ATTENDU QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascale Dupaul et unanimement résolu par les conseillers présents :

QUE la Ville de Crabtree demande formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

QU'une copie de cette résolution soit transmise aux instances suivantes :

- Au ministère des Affaires municipales (MAMH);
- Au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- À la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- Au député de Circonscription de Joliette, Mr François St-Louis;
- À la MRC de Joliette;
- À l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
- À la Fédération des municipalités du Québec (FQM)

ADOPTÉ

2024-0807-217

**OFFRE DE SERVICES POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN
MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE**

Sur proposition de Pascale Dupaul, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de services pour le Regroupement Saint-Charles-Borromée pour la réalisation d'un plan municipal de sécurité civile pour un montant de 4 828,95 \$ taxes incluses tel que présenté dans l'offre du 9 avril 2024.

QUE cette dépense soit financée par l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉ

2024-0807-218

OFFRE DE SERVICES POUR FORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE

Sur proposition de Pascale Dupaul, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de services pour le Regroupement Saint-Charles-Borromée pour la formation regroupée en sécurité civile pour un montant de 1 551,61 \$ taxes incluses tel que présenté dans l'offre du 9 avril 2024.

QUE cette dépense soit financée par l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉ

2024-0807-219

OFFRE DE SERVICES POUR OUTIL TECHNOLOGIQUE STRATJ

Sur proposition de Pascale Dupaul, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service pour le Regroupement Saint-Charles-Borromée incluant les frais de licence annuelle de l'outil technologique StraTJ pour un montant de 2 529,45 \$ taxes incluses tel que présenté dans l'offre du 9 avril 2024.

QUE cette dépense soit financée par l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉ

2024-0807-220

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LA PATROUILLE MUNICIPALE

Sur proposition de Pascale Dupaul, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder le contrat de gré à gré pour la patrouille municipale à la firme *Unité Sécurité*, selon l'offre de service du 4 mai 2024, au tarif horaire de 65 \$ taxes incluses (incluant l'employé et le véhicule) pour effectuer la patrouille et émettre des constats sur le territoire de Crabtree, et ainsi assurer le respect des règlements municipaux.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-290-00-419-00.

ADOPTÉ

2024-0807-221

AJOUT DE CAMÉRAS AU PARC ARMAND-DESROCHERS

Sur proposition de Pascale Dupaul, d'autoriser une dépense maximale de 7 000 \$ pour l'installation d'antenne pour l'internet sans fil et l'installation de 3 caméras au parc Armand-Desrochers tel que décrit dans l'offre de service de Nanotech informatique du 29 mai 2024 ;

QUE ces dépenses soient financées par le fonds de roulement, lequel sera remboursé en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉ

2024-0807-222

DÉSIGNATION D'UN OFFICIER MUNICIPAL SUPPLÉMENTAIRE

ATTENDU QUE l'article 6 du règlement 2012-203 prévoit que la Ville peut nommer des officiers municipaux pour appliquer les règlements suivants :

- Règlement sur le stationnement actuellement en vigueur et ses amendements subséquents (2012-202) ;
- Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable actuellement en vigueur et ses amendements subséquents (2012-210) ;
- Le règlement concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances (2008-151) ;
- Règlement relatif aux chiens (2020-356) ;
- Règlement 2023-408 concernant la paix et l'ordre et le stationnement sur le territoire de la Ville de Crabtree

ATTENDU QUE la firme Unité Sécurité a un employé supplémentaire qu'elle souhaiterait ajouter à cette liste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascale Dupaul et unanimement résolu par les conseillers :

DE DÉSIGNER l'employé de la firme Unité Sécurité, monsieur Alexandre Lejeune Desjardins, comme officier municipal, responsable de l'application des règlements 2023-408, 2020-356, 2008-151, 2012-210 et 2012-202 et leurs amendements et d'autoriser ce dernier à donner tout constat d'infraction en lien avec ces règlements.

ADOPTÉ

2024-0807-223

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-428 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2024-421 (AJOUT DE DÉFINITIONS, ILLUSTRATIONS ET MODIFICATION D'UN TABLEAU)

ATTENDU QUE le 6 mai 2024, un avis de motion a été donné ;

ATTENDU QUE le 6 mai 2024, le premier projet de règlement 2024-428 modifiant le règlement de zonage 2024-421 a été adopté ;

ATTENDU QUE le 8 mai 2024 un avis public annonçant une assemblée publique aux fins de consultation a été publié et affiché ;

ATTENDU QUE le 3 juin 2024 à 18h30 s'est tenue une assemblée publique de consultation ;

ATTENDU QU'aucun citoyen ne s'est présenté à l'assemblée publique de consultation ;

ATTENDU QUE le 3 juin 2024, le second projet de règlement 2024-428 modifiant le règlement de zonage 2024-421 a été adopté ;

ATTENDU QUE le 5 juin 2024, le second projet de règlement 2024-428 modifiant le règlement de zonage 2024-421 a été envoyé à la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Etienne Dupuis et unanimement résolu par les conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 2024-428 modifiant le règlement de zonage 2024-421;

ADOPTÉ

2024-0807-224

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-430 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES COMITÉS

ATTENDU QUE le 3 juin 2024, un avis de motion a été donné ;

ATTENDU QUE le 3 juin 2024, le projet de règlement 2024-430 relatif à la régie interne des comités a été adopté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Etienne Dupuis et unanimement résolu par les conseillers présents :

D'ADOPTER le règlement 2024-430 relatif à la régie interne des comités;

ADOPTÉ

2024-0807-225

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2024-423 DE CONSTRUCTION

Etienne Dupuis donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 2024-423 de construction afin d'ajouter une illustration concernant le raccordement des pompes de puisard dans les résidences à l'égout pluvial.

2024-0807-226

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-431 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2024-423 DE CONSTRUCTION

Sur proposition du conseiller, Etienne Dupuis, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le *projet de règlement 2024-431* modifiant le règlement 2024-423 sur les constructions afin d'ajouter une illustration concernant le raccordement des pompes de puisard dans les résidences à l'égout pluvial.

ADOPTÉ

2024-0807-227

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION

ATTENDU QUE le règlement 2021-367 concernant les démolitions a été adopté ;

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement 2021-367 stipule que le comité de démolition doit être formé de 3 conseillers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, et unanimement résolu de nommer les conseillers qui siégeront sur le comité de démolition, ce dernier se composant ainsi :

- Étienne Dupuis;
- Véronique Payette
- Pascale Dupaul.

ADOPTÉ

2024-0807-228

FÉLICITATIONS À MONSIEUR JASON RIVEST

ATTENDU QU'à 31 ans, Jason Rivest, citoyen de la municipalité de Saint-Jacques, a récemment reçu le Prix pour le bénévolat du Canada (PBC), dans la catégorie Leader émergent.

ATTENDU QUE Jason Rivest a été un bénévole très engagé au niveau de la Maison des Jeunes de Crabtree;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers de féliciter et d'encourager monsieur Jason Rivest dans toutes ses initiatives.

ADOPTÉ

2024-0807-229

ACHAT DE MOBILIERS DE PARC

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat de gré à gré de mobiliers de parc, tel que décrit dans l'offre 1018 de Béton Bycon, datée du 16 avril 2024 pour un montant de 7 070,96 \$ incluant les taxes et dans l'offre 39844.2 de Tessier Récréo parc, datée du 27 mai 2024 pour un montant de 39 527,25 \$ incluant les taxes.

QUE ces dépenses soient financées par le fonds de roulement, lequel sera remboursé en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉ

2024-0807-230

APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2024 DE L'OFFICE D'HABITATION AU CŒUR DE CHEZ NOUS

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a fait parvenir le document d'approbation de budget révisé 2024 pour *l'Office d'habitation Au cœur de chez nous* ;

ATTENDU QU'à cet effet la part municipale pour l'ensemble immobilier 2024 passe de 7 960 \$ à 7 993 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers d'approuver le budget révisé 2024 de *l'Office d'habitation Au cœur de chez nous* ainsi que la quote-part du déficit que cela implique pour la Ville de Crabtree.

ADOPTÉ

2024-0807-231

ADHÉSION À LA COALITION DES ORGANISATIONS ACADIENNES DU QUÉBEC — 2024-2025

Sur proposition d'Isabel Desrochers, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'adhésion à la coalition des organisations acadiennes du Québec pour 2024-2025 pour un montant de 150 \$;

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-130-00-494-00.

D'autoriser la dépense et le paiement.

ADOPTÉ

2024-0807-232

AIDE FINANCIÈRE POUR LA TOURNÉE DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DES JEUNES DE JOLIETTE EN FRANCE

Sur proposition d'Isabel Desrochers, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière de 150 \$ à Rosalie Poulin pour sa participation aux Eurochesties qui se dérouleront en Charente-Maritime en France du 18 juillet au 13 août 2024.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-190-00-971-01;

D'autoriser la dépense et le paiement.

ADOPTÉ

2024-0807-233

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le président d'assemblée permet une période de questions à la personne présente dans la salle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 21.

Mario Lasalle, maire

Pierre Rondeau, directeur général
et greffier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 53 de la Loi sur les cités et villes*.